

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30
LE JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉOLUTION, 405
BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents messieurs les conseillers Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Madame la conseillère Ginette Gauvin et monsieur le conseiller René Poirier étaient absents.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2018
4. Approbation du procès-verbal – Séance extraordinaire du 22 janvier 2018
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

7. Législation

- 7.1 Avis de motion – Règlement 18-481 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains
- 7.2 Règlement 18-481 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains – *Premier projet*

8. Administration générale

- 8.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 29 janvier 2018
- 8.2 Associations, abonnements et contrats de services 2018
- 8.3 Approbation des comptes à payer
- 8.4 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

9. Sécurité publique

- 9.1 Dépôt – Procès-verbal Comité intermunicipal-protection contre l'incendie du 23 janvier
- 9.2 Charge fiscale imposée pour le financement de la Sûreté du Québec
- 9.3 Salaire des officiers pour la prime de garde externe

10. Transport

- 10.1 Tour de la montagne Desjardins 2018
- 10.2 Balayage des chaussées – Demande de soumission

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Entente intermunicipale de fourniture de service d'aqueduc en cas d'urgence – Signature
- 11.2 Réseau environnement - Salon des technologies environnementales du Québec 13 et 14 mars 2018
- 11.3 Entretien annuel du réseau d'égout – Réduction du volume de boues
- 11.4 Dépôt – Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

12. Santé et Bien-être

13. Aménagement et Urbanisme

- 13.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Janvier 2018
- 13.2 Dépôt - Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 29 janvier 2018
- 13.3 Dérogation mineure Joël Guillet – 625, rue Jarry

14. Loisirs et Culture

- 14.1 Dépôt - Procès-verbal Comité des loisirs du 16 janvier 2018
- 14.2 Entente de travail coordonnateur au service des loisirs - Signature
- 14.3 Hockey balle – Signature du contrat de location du gymnase
- 14.4 Cours de karaté Hiver 2018 – Signature de l'entente
- 14.5 Cours de yoga Hiver 2018 – Signature de l'entente
- 14.6 Journée participAction au parc Choquette - Dimanche 11 février

15. Varia

16. Dépôt de documents

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du conseil
22 novembre 2017

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du comité
administratif 5 décembre 2017

17. Période de questions

18. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À
19 h 30**

2018-02-033

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;
IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-02-034

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 lequel a été transmis par courriel le 29 janvier 2018;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;
IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-02-035

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 lequel a été remis le 25 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-02-036

5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 15 janvier 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LÉGISLATION

7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-481 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS À L'INTÉRIEUR DES MILIEUX URBAINS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pascal Daigneault qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-481 modifiant le règlement relatif au zonage 09-370. L'objet de ce règlement est d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

7.2 RÈGLEMENT 18-481 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS À L'INTÉRIEUR DES MILIEUX URBAINS – PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite autoriser la garde de poules en milieu urbain afin de régulariser la garde illégale actuelle de poules à l'intérieur des périmètres urbains;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encadrer la garde de poules afin d'assurer la sécurité des personnes et le bien-être des animaux, ainsi que la quiétude des quartiers résidentiels;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut spécifier pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par monsieur Pascal Daigneault lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} février 2018;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule « Projet de règlement numéro 18-481 modifiant le règlement numéro 09-370 intitulé ZONAGE, afin d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains ».

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

1. L'article 7.2.1 est modifié, se lisant comme suit :

« 7.2.1. Nombre

Un maximum de deux bâtiments accessoires détachés est permis par terrain excluant les poulaillers et les parquets extérieurs. Cependant, un seul garage privé détaché est permis par terrain.»

2. L'article 7.2.1 est modifié, se lisant comme suit :

« 7.2.4.1. Zones résidentielles

Dans les zones à dominance résidentielle (zones identifiées par le préfixe 100 sur le plan de zonage), pour un bâtiment accessoire résidentiel détaché autre qu'un garage privé, il doit être maintenu une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de propriété. Cette distance est portée à 1,5 mètre du côté du mur comportant une ouverture constituant une vue sur le fonds voisin en vertu du Code civil du Québec.

Pour un garage privé détaché, un poulailler ou un parquet extérieur, ils doivent être maintenu une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété.»

3. L'article 7.2.6 est ajouté à la suite de l'article 7.2.5, se lisant comme suit :

7.2.6 Dispositions particulières aux poulaillers et parquets extérieurs:

a) Un maximum d'un (1) poulailler est permis par terrain uniquement dans les zones à dominance résidentielle (zones identifiées par le préfixe 100 sur le plan de zonage);

b) Un poulailler peut être érigé seulement sur un terrain occupé par une résidence unifamiliale;

c) Le poulailler et le parquet extérieur doivent avoir une superficie minimale de 6 mètres carrés et un maximum de 15 mètres carrés. La hauteur maximale au faîte de la toiture est limitée à 3 mètres;

d) Le poulailler et le parquet extérieur doivent être à une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété;

e) Le poulailler et le parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 30 mètres de tout ouvrage de captage des eaux souterraines (puits);

f) Si l'activité d'élevage cesse, le poulailler doit être complètement démantelé;

g) Un maximum de 4 poules est autorisé par terrain;

h) La garde de coq est interdite.

4. L'article 2.4 intitulée « Définitions » est modifié afin d'ajouter les définitions suivantes :

Parquet extérieur	Petit enclos extérieur entouré d'un grillage sur chacun des côtés et au-dessus dans lequel les poules peuvent être à l'air libre tout en les empêchant de sortir sur le terrain.
Poulailler	Un bâtiment fermé où on élève des poules.

5. L'article 2.4 intitulée « Définitions » est modifié afin de modifier la définition suivante :

Bâtiment accessoire	Bâtiment détaché du bâtiment principal, situé sur le même terrain que celui-ci et destiné seulement à des usages accessoires à l'usage principal. Répondent notamment à cette définition les garages, les remises, les serres, les pergolas, les pavillons de jardin, les poulaillers et les parquets extérieurs.
----------------------------	---

PARTIE III DISPOSITIONS FINALES

1. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
2. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Gilles Carpentier
Maire

Lucie Paquette
Directrice générale

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JANVIER 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 29 janvier 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 29 janvier 2018.

2018-02-038

8.2 ASSOCIATIONS, ABONNEMENTS ET CONTRATS SERVICES

CONSIDÉRANT les avis de renouvellement annuel 2018 reçus pour les diverses associations, abonnements et contrats de services;

CONSIDÉRANT QUE les taxes applicables sont en sus;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder aux renouvellements et d'autoriser les paiements pour:

ASSOCIATIONS	
F.Q.M.	2 786.00 \$
A.D.M.Q.	798.00 \$
A.C.S.I.Q.	550.00 \$
A.P.A.M.	552.00 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT - PEEP	895.00 \$
A.P.O.M.	105.00 \$
ABONNEMENTS	
QUÉBEC MUNICIPAL	500.00 \$
CONTRATS SERVICES	
SOMUM SOLUTIONS	1 789.00 \$
C.I.M. - base – réseau – T4	4 985.00 \$
C.I.M. - rôle en ligne	432.00 \$
STE SAINT-HYACINTHE	235.00 \$
PG SOLUTIONS	2 240.00 \$
C.I.M. - permis	340.00 \$

2018-02-039

8.3 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'approuver les salaires payés de 46 759,56 \$, les comptes payés par chèques au montant de 27 377,17 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 429,24 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 183 139,96 \$, le tout avec dispense de lecture.

8.4 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de madame Ginette Gauvin et de messieurs Gilles Carpentier, René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Dépôt – Procès-verbal Comité intermunicipal-protection contre l'incendie du 23 janvier

2018-02-040

9.2 CHARGE FISCALE IMPOSÉE POUR LE FINANCEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique n'a pu fournir, au moment opportun, le montant de la contribution financière pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la contribution 2018 comporte une hausse substantielle même en tenant compte de l'aide financière de 38 467 \$ accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucune indication voulant que l'aide financière accordée aux municipalités soit récurrente;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales subissent les décisions du gouvernement en ce qui a trait au financement de la Sûreté du Québec;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE demander au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, et au député du comté de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette;

DE demander un appui à la MRC des Maskoutains dans ce dossier.

2018-02-041

9.3 SALAIRE DES OFFICIERS POUR LA PRIME DE GARDE EXTERNE

CONSIDÉRANT les disponibilités d'horaires variables que doivent donner les officiers pour le service de gardes externes;

CONSIDÉRANT QUE le service est essentiel pour l'efficacité du service sécurité incendie et la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective actuelle ne prévoit pas de prime salariale pour les officiers responsables de la garde externe, et ce, à raison d'un total de 103 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le directeur, monsieur Mathieu Lacombe a recommandé une hausse salariale lors de la présentation du budget 2018;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter un montant de 3.00 \$ l'heure pour la prime salariale pour le service de gardes externes;

QUE cette augmentation est effective à compter du 7 janvier 2018 et prévue au budget 2018 adopté le 22 janvier.

10. TRANSPORT

2018-02-042

10.1 TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS 2018

CONSIDÉRANT QUE l'événement *Tour de la Montagne* se tiendra le dimanche 20 mai prochain au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des coureurs, il est requis de fermer le parcours à la circulation;

*CONSIDÉRANT QU'*une partie du parcours traverse le territoire de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine en empruntant le chemin Benoit (route 229) jusqu'au rang de la Rivière-Nord (Saint-Jean-Baptiste);

CONSIDÉRANT QUE la fermeture sera de courte durée, soit de 9 h à 11 h;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande du Comité organisateur pour la fermeture temporaire du chemin Benoit jusqu'au rang de la Rivière-Nord le 20 mai prochain de 9 h à 11 h;

QUE la présente résolution soit transmise à la responsable de l'événement afin que cette dernière la transmette au Ministère des Transports du Québec et à la Sûreté du Québec.

2018-02-043

10.2 BALAYAGE DES CHAUSSÉES – DEMANDE DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2017-2018 il a été demandé de faire l'achat d'un produit mixte pour le déglacage des chaussées dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage du produit mixte nécessitera le balayage de certaines rues au printemps;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics, à demander des soumissions, sur invitation, à des firmes spécialisées pour le balayage des chaussées prévu au printemps 2018.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-02-044

11.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE D'AQUEDUC EN CAS D'URGENCE - SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande présentée par Sainte-Madeleine pour l'approvisionnement en eau en cas d'urgence dans l'éventualité d'un arrêt de

distribution de la part de son fournisseur, la Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu d'une entente intermunicipale signée le 8 avril 2009, Saint-Damase fournit le service d'alimentation en eau potable à Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Madeleine dont le territoire est ceinturé par celui de Sainte-Marie-Madeleine requiert le même service de Saint-Damase;

CONSIDÉRANT QUE l'eau ainsi acheminée à Sainte-Madeleine devra emprunter une conduite, propriété de Sainte-Marie-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QU'*une entente de fourniture de service d'aqueduc doit être signée pour déterminer les conditions et le fonctionnement;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser le maire, monsieur Gilles Carpentier, à signer l'entente à intervenir entre les municipalités de Saint-Damase, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine.

2018-02-045

11.2 RÉSEAU ENVIRONNEMENT – SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC 13 ET 14 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE Réseau Environnement est l'organisateur du Salon des technologies environnementales tenu tous les deux (2) ans;

*CONSIDÉRANT QU'*un évènement aura lieu les 13 et 14 mars 2018 au Centre des Congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité favorise le développement professionnel de ses employés;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser René Martin, responsable des travaux publics, à assister au Salon des technologies environnementales en mars prochain;

DE payer les frais d'inscription pour un forfait membre – 2 jours de 210,00 \$ (taxes en sus);

DE rembourser les frais d'hébergement, de repas et kilométrage selon les politiques en vigueur;

QUE cette dépense est prévue au budget 2018 à la section Hygiène du milieu.

2018-02-046

11.3 ENTRETIEN ANNUEL DU RÉSEAU D'ÉGOUT – RÉDUCTION DU VOLUME DE BOUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit continuer ses actions pour le nettoyage du réseau d'égout initié en 2016;

CONSIDÉRANT QUE nous devons maintenir et améliorer le taux de performance de nos installations pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE le traitement se fait avec un produit à base de bactéries et d'enzymes;

Il est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 72 kilogrammes de produit bactocharge de la compagnie Nuvac Éco-Science Inc. selon la soumission datée de novembre 2017;

D'autoriser le paiement au montant de 4 232,23 \$.

11.4 DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS JANVIER 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018.

13.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 29 JANVIER 2018

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 29 janvier 2018.

2018-02-047

13.3 DÉROGATION MINEURE JOËL GUILLET – 625, RUE JARRY

Demande de dérogation mineure DM-2017-16 présentée par Joël Guillet, pour le 625 rue Jarry. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel projeté. Le bâtiment accessoire résidentiel sera à 1m des limites de propriété arrière et

latérale, la norme exige une distance minimale de 2m avec les limites latérale et arrière de propriété. La dérogation sera de 1m. De plus, le bâtiment accessoire résidentiel projeté sera à 0,30 du bâtiment principal (section abri d'autos). La norme exige 3,00m. La dérogation sera de 2,70m.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillet a déposé les documents demandés par la résolution 2018-01-025;

CONSIDÉRANT QUE la partie du bâtiment qui empiète chez le voisin sera démolie et que l'esthétisme de la construction sera amélioré;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain ne permet pas une implantation conforme au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible (haie de cèdres des 2 côtés);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysé le dossier et suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la demande de dérogation mineure DM-2017-16 de monsieur Joël Guillet pour le 625, rue Jarry.

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Dépôt – Procès-verbal du Comité des loisirs du 16 janvier 2018

2018-02-048

14.2 ENTENTE DE TRAVAIL COORDONNATEUR AU SERVICE DES LOISIRS - SIGNATURE

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'approuver des modifications à l'entente de travail de monsieur Jean-Christophe Soucie, coordonnateur au service des loisirs;

CONSIDÉRANT les dispositions de protection et de confidentialité des renseignements personnels prévus par la loi;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver l'entente de travail de monsieur Soucie modifié en date du 1^{er} janvier 2018;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente de travail pour et au nom de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

2018-02-049

14.3 HOCKEY BALLE – SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DU GYMNASSE

*CONSIDÉRANT QU'*une activité de hockey balle sera organisée au gymnase de l'École Saint-Joseph-Spénard à Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera tenue les jeudis sur une période de dix (10) semaines, du 1^{er} février au 12 avril;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement pour le coût de location de 494,25 \$;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, est autorisée à signer le contrat de location avec le Service des Loisirs de Sainte-Madeleine.

2018-02-050

14.4 COURS DE KARATÉ HIVER 2018 – SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE des cours de karaté sont organisés au local des loisirs situé au 3549, boulevard Laurier;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera tenue les dimanches du 20 janvier au 1^{er} avril;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Soucie, coordonnateur au service des loisirs, a préparé l'entente à être signée avec monsieur Carlos Santizo responsable de l'activité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente;

D'autoriser la dépense de 900 \$ pour les services de monsieur Santizo;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, est autorisée à signer l'entente avec monsieur Santizo pour les cours de karaté hiver 2018.

2018-02-051

14.5 COURS DE YOGA HIVER 2018 – SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE des cours de yoga sont organisés au local des loisirs situé au 3549, boulevard Laurier;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera tenue les lundis du 22 janvier au 2 avril;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Soucie, coordonnateur au service des loisirs, a préparé l'entente à être signée avec madame Lison Leblanc responsable de l'activité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente;

D'autoriser la dépense de 700 \$ pour les services de madame Leblanc;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, est autorisée à signer l'entente avec madame Leblanc pour les cours de yoga hiver 2018.

2018-02-052

14.6 JOURNÉE PARTICIPATION AU PARC CHOQUETTE – DIMANCHE 11 FÉVRIER

CONSIDÉRANT QUE le comité du service des loisirs organise une activité de plein air le dimanche 11 février;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera tenue au parc Choquette secteur Douville;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le coordonnateur au service des loisirs, monsieur Jean-Christophe Soucie à voir à l'organisation et au bon déroulement de cette activité;

D'autoriser les dépenses qui permettront la réalisation de cette activité et prévues au budget 2018.

15. VARIA

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du conseil
22 novembre 2017

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du comité
administratif 5 décembre 2017

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-02-053

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 20 h 45.

Gilles Carpentier
Maire

Lucie Paquette
Directrice générale